

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de septembre à dix-neuf heure zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saubusse, convoqué en séance ordinaire le onze septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Éric LAHILLADE, Maire.

Convocation : 11/09/2024 – Publication de la convocation : 12/09/2024

Etaient présents :

Mme CLAVERIE Monique, Mme CONGE Elodie, Mme DUMASDELAGE Marine, M. FREYSSINET William, Mme GROSSOT Caroline, M. GUGLIELMI Robert, Mme LAFITTE Mélanie, M. LAHILLADE Éric, M. LARROQUETTE Éric, M. LOUBELLE Yvon, Mme PETITGRAND Sandrine, M. PLANTE Francis, Mme POUDROUX Agnès

Procuration(s) :

Mme GIRAUDO Mireille donne pouvoir à Mme PETITGRAND Sandrine

Etai(ent) excusé(s) :

Mme GIRAUDO Mireille, M. PUYO Sébastien

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Monique CLAVERIE secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et le secrétaire de séance s'assurent que le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal est autorisé à délibérer

N°	Délibération	Vote
	Approbation du compte-rendu du 18 juin 2024	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2024-34	Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant de la Convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2024-35	Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la contribution de MACS à l'Etablissement Public Local « Landes Foncier » - contributions des communes à MACS	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2024-36	Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonctionnement de la fourrière animale de Birepoulet de Capbreton	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
2024-37	Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention liant MACS et les communes portant sur la mise à disposition de matériel dans les cantines	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés